



Crédit photo : Galliot / Région Normandie

Le 7 février 2025

Dragage du bassin Saint-Pierre du port de Caen : visite de l'installation de traitement des sédiments du port de Caen-Ouistreham

Vendredi 7 février, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Président de Ports de Normandie, s'est rendu sur le site des bassins de traitement des sédiments du port de Caen-Ouistreham en présence de Jacques de Moustier, Directeur Foncier de la société SOLVALOR et de ses associés. Cette société réalise, dans le cadre du dragage du bassin Saint-Pierre du port de Caen-Ouistreham, une plateforme de traitement des sédiments.

Dragage du bassin Saint-Pierre de Caen : origine du projet

Afin de maintenir le niveau d'eau du Canal et y permettre la navigation, une partie des eaux de l'Orne est dirigée vers le Bassin Saint-Pierre. Par ailleurs le Bassin Saint-Pierre, et plus généralement le canal, reçoivent les eaux des rivières Odon et des eaux pluviales. Des apports sédimentaires, compte-tenu de la lenteur des écoulements, se déposent au fond.

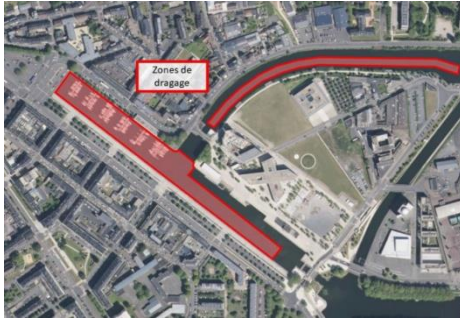
Le bassin Saint-Pierre devait être dragué afin de pouvoir continuer à exploiter l'activité plaisance dans de bonnes conditions et accueillir des navires d'exception comme le Belem ainsi que des compétitions telles que la Figaro ou la CIC Normandy Channel Race.

Cette opération est une première puisqu'on ne retrouve aucune trace d'un dragage précédent dans les archives.

Pendant quatre mois, environ 30 000 m³ de sédiments ont été retirés afin que le Bassin Saint-Pierre retrouve une profondeur qui réponde aux besoins d'exploitation. Actuellement, le tirant d'eau varie, selon les secteurs, entre 2,20 m et 3,20 m. Après dragage, l'objectif est qu'il varie entre 3,10 m et 4,50 m.

Après consultation des entreprises de dragage, Ports de Normandie a retenu une solution proposant un transport par barges des sédiments dragués jusqu'au Quai de Calix, d'où ils sont transportés sur un terrain situé à proximité immédiate afin d'être traités puis valorisés en aménagement écologique.

Le montant global de l'opération s'élève à 3,4 millions € (Région Normandie : 1,33 million € / Ville de Caen : 1,2 million € / Ports de Normandie : 660 000 € / Caen la Mer 210 000 €).



Le traitement des sédiments

Les pollutions des sédiments par hydrocarbures et métaux lourds et autres déchets (vélos, trottinettes, voitures, objets de toutes sortes) ne permettent pas un clapage en mer et nécessitent un traitement à terre.

Méthodologie technique

Dragage

L'extraction est opérée par une pelle sur ponton flottant, qui charge de petits chalands. Ces chalands sont emmenés de la zone de dragage au quai de Calix. Il y a reprise par pelle des matériaux au quai de Calix pour charger des bennes de tracteurs, qui emportent les sédiments à la plateforme de traitement après pesée en entrée et contrôle de qualité.

Traitement et valorisation



Le traitement consiste en une déshydratation extensive dans trois grands bassins de sédimentation (extraction de l'eau par pompage en surface), situés à proximité immédiate du Quai de Calix, sur la commune de Mondeville.

Il n'y a pas de traitement chimique mais un traitement biologique : dégradation des hydrocarbures par bactéries aérobies. Des copeaux de bois et nutriments sont additionnés et il est procédé à une aération mécanique des andains.

A l'issue des phases de traitement, des analyses en laboratoire seront réalisées afin de valider la compatibilité des matériaux avec une valorisation en aménagement écologique et paysager.

Le terrain utilisé à cette fin est situé dans un périmètre de risques technologiques qui limite fortement la fréquentation humaine du site. L'aménagement écologique prévu a donc pour but de créer une zone naturelle non ouverte au public sur des terrains artificiels, en adéquation avec les besoins écologiques du territoire.

Le marché de travaux pour ce projet a été accordé à l'entreprise Curage, Dragage et Systèmes pour la partie dragage, associée à l'entreprise Solvalor pour la partie traitement des sédiments.

Contact presse : Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr